

RAPPORT GENERAL DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Nous avons examiné les comptes annuels de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 sur la base des exportations du logiciel Basicompta.

Il faut noter, cette année que les pièces comptables justificatives n'ont pu nous être présentées. Donc nous ne pouvons nous prononcer sur l'existence réelle de ces pièces ainsi que sur leur caractère probant.

Dans ce contexte, nos contrôles ont porté uniquement sur l'examen des masses du bilan et les variations des postes du compte de résultat entre les exercices 2017 et 2018.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ces limites, les contrôles permettent d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Observations :

- Le poste Créances à l'actif du Bilan provient de rentrée plus rapide sur les paiements des stages.
- Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 7789 €
- En Dettes fiscales et sociales on observe une baisse sensible des cotisations URSSAF qui ne s'expliquent pas par une modification des effectifs.
- Au Compte de Résultat, on observe une augmentation conséquente du poste Location liée au coût des salles destinées aux compétitions d'escalade, plus nombreuses cette année.
- D'une manière générale, l'accroissement de l'activité s'est traduit par des modifications significatives de certains postes de Charges et Produits mais qui se compensent en termes de résultat.
- On note surtout une diminution des subventions de la part des collectivités qui explique à elles seules le déficit de cet exercice.

A l'exception des remarques ci-dessus, les contrôles auxquels nous avons procédé n'appellent pas de commentaires particuliers.

Fait à Marseille, le mercredi 13 février 2019.

G. BOETTO.

